

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION

du 10 décembre 1902.

X. — Carrosserie.

N° 327.527

5. — AUTOMOBILISME.

Brevet de quinze ans demandé le 10 décembre 1902 par la SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PANHARD ET LEVASSOR, pour un appareil de manœuvre pour le contrôle de la vitesse des moteurs de voitures automobiles. (Délivré le 31 mars 1903; publié le 25 juin 1903.)

Cette invention a pour objet un appareil destiné à commander la vitesse des moteurs actionnant les voitures automobiles, appareil qui se trouve disposé sur le volant de direction.

5 Pour contrôler la vitesse d'un moteur à pétrole, il faut agir sur le régulateur ou tout autre organe qui commande la puissance du coup de piston. (Étranglement à l'admission, suppression partielle ou totale de l'échappement, retard à l'allumage, etc).

10 Notre appareil comprend : un axe *a* fixé diamétralement au volant de direction *d* par ses extrémités *m* et *n* et maintenu au centre par une chape cylindrique *b* fixée au moyen du volant de direction.

15 L'axe *a* porte deux douilles *c* disposées symétriquement et poussées vers le centre par des ressorts *e*. Chaque douille porte : 1° une coupelle *f* munie de crans qui viennent en prise avec les crans correspondants ménagés sur la chape *b*; 2° un tambour *g* sur lequel vient se fixer un câble *h*; 3° une manette circulaire *k* destinée à faire tourner la douille en agissant avec la main.

20 Le fonctionnement de cet appareil est le suivant :

Les câbles *h* fixés aux tambours traversent le tube de la direction dans sa longueur et se prolongent, soit par des renvois, soit en se réfléchissant sur des poulies ou des parties courbes, jusqu'aux organes qu'ils commandent, et qui ont été énumérés plus haut.

En tirant ou en lâchant ces câbles, on agit sur ces organes et par suite on modifie la marche du moteur.

35

Ces effets de raccourcissement ou d'allongement des câbles sont obtenus en faisant tourner avec les mains les manettes circulaires *k* dans un sens ou dans l'autre. L'immobilisation dans la position déterminée est assurée pour l'enclanchement des crans des coupelles de chaque douille avec les crans correspondants de la chape.

45 En résumé, nous revendiquons dans un appareil de manœuvre pour le réglage de la vitesse du moteur dans les voitures automobiles :

La disposition des câbles placés dans le tube de direction et venant s'enrouler sur des tambours disposés sur le volant de direction.

50 Les tambours d'enroulement des câbles montés sur un axe fixé sur le volant de direction, et commandés à la main par des manettes au moyen de douilles munies de ressorts qui maintiennent la position donnée à chaque tambour par les crans de coupelles venant en prise avec les crans d'une chape fixe située sur le moyen du volant de direction.

55

Paris, le 10 décembre 1902.

Par procuration  
de la Société anonyme des anciens établissements  
Panhard et Levassor :  
Hippolyte Josse.

Prix du fascicule : 1 franc.

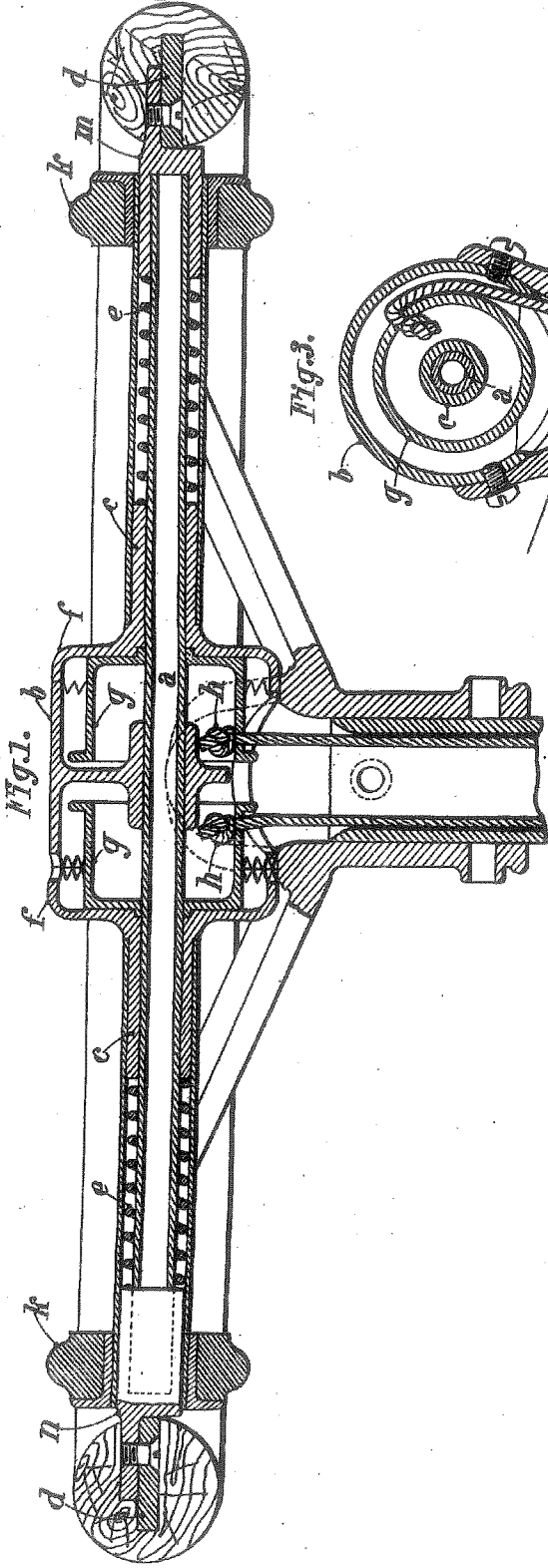


Fig. 3.

